



La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N°18

25 novembre 2014



Sommaire

- [Mouvement inter-académique : Faites vos vœux !](#)
- [Avancement d'échelon 2014-2015](#)
- [Carte des formations professionnelles](#)
- [Congé de formation 2015-2016](#)
- [Elections professionnelles](#)

Mouvement inter-académique : Faites vos vœux !



La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient de paraître.

Lien : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83542

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les fonctionnaires stagiaires, non titulaires d'un autre corps.
- les collègues qui sont en fin de détachement et doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.
- les collègues titulaires qui souhaitent changer d'académie.

Deux nouveautés cette année sur le barème :

Les points accordés aux ex-contractuels ne sont plus seulement fonction de l'ancienneté et varient désormais selon l'échelon de reclassement :

- jusqu'au 4ème échelon : 100 points
- 5ème échelon : 115 points
- à partir du 6ème : 130 points.

Pour y prétendre, il faut avoir travaillé une année en équivalent temps plein sur les deux dernières années (règle inchangée).

Dossiers médicaux

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date de dépôt du dossier médical n'est pas encore connue dans notre académie mais devrait se situer aux alentours du **10 décembre 2014**.

Nous vous conseillons d'entrer en contact avec l'assistante sociale du Rectorat dès à présent :

Madame OULE Marie Thérèse : 05-57-57-39-09

Mouvement spécifique

Pour les PLP, différents types de postes spécifiques sont disponibles :

- postes en classe de BTS.
- postes de PLP requérant des compétences spécifiques.
- postes de chef de travaux.

La liste des postes spécifiques vacants offerts au mouvement, avec leur profil, est consultable sur SIAM.

Cinq postes de chef de travaux apparaissent vacants :

- chef de travaux tertiaires : LP Francis James ORTHEZ
- chef de travaux STI :
 EREA Le Corbusier PESSAC
 SEP Lycée J. Taris PEYREHORADE
- Chef de travaux lycée tech. Ind. :
 Lycée Vaclav Havel BEGLES
 Lycée Louis de Foix BAYONNE

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Nous faire parvenir une photocopie de la confirmation papier accompagnée des pièces justificatives pour le suivi de votre dossier.

Plus d'info : <http://www.se-unsas.org/spip.php?article6051>

[Sommaire](#)

AVANCEMENT D'ECHELON 2014-2015



La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le mardi 16 décembre 2014. Vous avez reçu du SE-UNSA votre fiche de suivi syndicale. Nous vous invitons à **nous la renvoyer le plus rapidement possible** afin que nous puissions vérifier les données dont l'administration se servira pour calculer votre avancement. Cette fiche peut être téléchargée sur le site du SE-UNSA Bordeaux.

La note utilisée par l'administration sera votre note globale arrêtée au 31/08/2014, composée de votre note administrative et de votre note pédagogique.

Si vous n'avez pas été inspecté(e) depuis l'année scolaire 2008-2009, elle sera automatiquement revalorisée. Merci de nous faire savoir si vous êtes dans ce cas lorsque vous complétez votre fiche de suivi.

Lien : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article685>

[Sommaire](#)

Carte des formations professionnelles

Le CTA prévu le 1er décembre est repoussé au 10 décembre. Le projet triennal des évolutions envisagées de la carte des formations professionnelles pour les rentrées 2015, 2016 et 2017 y sera débattu.

Le CAEN reste programmé aux dates prévues, le 2 décembre puis le 12 en cas d'absence de quorum le 2.

[Lire la suite \(http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article775\)](http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article775)

[Sommaire](#)

CONGE DE FORMATION 2015-2016

Si vous êtes en activité et avez au moins 3 années de services effectifs dans l'administration, vous pouvez demander un congé de formation.

Pour l'obtenir, il faut 4 à 5 demandes. N'attendez pas. Même si vous ne souhaitez pas l'obtenir immédiatement, commencez à le demander dès cette année.

La demande de congé formation se fait en deux temps :

1-Dans un premier temps, vous devez formuler votre demande via Internet :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor2d/>

jusqu'au lundi 01 décembre 2014, 12h00

2- Dans un second temps, vous devez transmettre votre dossier de candidature à la DPE (fiche de candidature imprimable lors de votre inscription, lettre de motivation, attestation des demandes antérieures), sous couvert de votre chef d'établissement au plus tard le :

Vendredi 12 décembre 2014,
(cachet de la poste faisant foi)

Nous attirons votre attention sur le fait que la circulaire rectorale précise qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que l'envoi a bien été fait en temps et en heure par votre établissement.

[Sommaire](#)



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

DÈS le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre

1) Je crée mon mot de passe électeur (si ce n'est pas encore fait).

- je me connecte à education.gouv.fr
- élections professionnelles 2014.
- je clique sur "créer mon compte électeur".
- j'écris mon adresse professionnelle : prenom.nom@ac-bordeaux.fr
- je choisis un mot de passe et le confirme (8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre).
- je valide.
- je clique sur le lien de confirmation qui arrive sur ma boîte professionnelle que je consulte via la page d'accueil du site du rectorat, sur le webmel (mel ouvert) icône placée en-dessous de l'icône I-Prof. Le compte utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que ceux utilisés pour accéder à I-Prof.

2) Je vote dès le 27 novembre, avec mon identifiant électeur reçu dans ma notice de vote et mon mot de passe créé au 1).

- j'accède à mon espace électeur.
- je vote 4 fois  **dès le 27 novembre 2014.**

4 votes : CAPA, CTA, CAPN, CTM

Pour consulter les listes de candidats dans l'académie de Bordeaux et les professions de foi :

Lien : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article773>

Pour consulter l'appel à voter de l'UNSA

Lien : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article7263>

Pour toute difficulté, SOS électeur UNSA en détresse



[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET

L.P. Dassault à MERIGNAC
Secrétaire Académique
Elu au CTA

Alain BROUSSE

SEGPA du Collège La Rocal à BON ENCONTRE
Elu à la CAPA des PLP

Sylvie BERGEON

LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC

Elue à la CAPA des PLP

S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Elu à la CAPA des PLP

Fouzia ZNOUBA

LP La Morlette à CENON

Elue à la CAPA des PLP

Abderrahim EL MOUAHID

Catherine AMBEAU

S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Responsable Académique Jeunes Enseignants

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org